

**PRENTSA OHARRA
NOTA DE PRENSA
COMMUNIQUE DE
PRESSE**

**Le gouvernement de Navarre, le Gouvernement basque et l'Office public de la langue
basque renouvellent leur engagement en faveur de la politique linguistique**

*La Ministre de la Citoyenneté et des relations institutionnelles du Gouvernement foral
de Navarre Ana Ollo, le Ministre de la Culture et de la Politique linguistique du
Gouvernement de la Communauté autonome d'Euskadi Bingen Zupiria et le Président
de l'Office public de la langue basque, Beñat Arrabit, ont signé le plan d'action de
l'accord « Hiruko Ituna » pour 2020.*

Pampelune, le 11/06/2020

Le Gouvernement foral de Navarre, le Gouvernement de la Communauté autonome
d'Euskadi et l'Office public de la langue basque renouvellent leur engagement en faveur de la
politique linguistique.

Le Gouvernement foral de Navarre, le Gouvernement de la Communauté autonome d'Euskadi
et l'Office public de la langue basque ont renouvelé leur engagement de continuer à travailler
de manière coordonnée dans le domaine de la politique linguistique, par le biais de l'accord
« **Hiruko Ituna** ».

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue au Palacio de Navarra, les trois institutions ont
présenté le plan d'action 2020 issu de l'accord signé en 2017 et qui sera développé dans cinq
domaines de travail spécifiques : l'éducation et l'enseignement de l'euskara aux adultes ; la
promotion de l'utilisation de l'euskara ; l'encouragement de la réflexion en faveur de l'euskara ;
les études et le corpus de l'euskara et la collaboration dans le cadre de l'Europe.

Lors de la présentation, la Ministre de la Citoyenneté et des relations institutionnelles du
Gouvernement foral de Navarre, Ana Ollo, le Ministre de la Culture et de la Politique linguistique
du Gouvernement de la Communauté autonome d'Euskadi, Bingen Zupiria, et le Président de
l'Office public de la langue basque, Beñat Arrabit, ont également passé en revue les principales
actions mises en oeuvre dans le cadre de cet accord au cours de l'année 2019 ainsi que les
actions spécifiques à mener en 2020.

L'objectif principal de l'accord-cadre, en vigueur pendant la période 2017-2021, est de développer la collaboration transfrontalière dans les domaines liés à la politique linguistique, de continuer à développer les relations entre les trois institutions et d'échanger les bonnes pratiques dans ce domaine.

Selon la Ministre Ana Olló, "cet accord est un engagement de coopération, de normalisation des relations, de synergies et travail en commun, ainsi qu'un engagement en faveur de la langue basque, avec un programme d'actions qui nous permet de développer des mesures spécifiques destinées aux bascophones du territoire de l'euskara". Elle a également indiqué que, "dans le cas de la Navarre, l'engagement de collaboration et de coordination avec les communautés autonomes et les régions européennes ayant leur propre langue est un accord inclus dans l'Accord de Programme de cette législature".

Pour sa part, le Ministre de la Culture et de la Politique linguistique du Gouvernement de la Communauté autonome d'Euskadi, Bingen Zupiria, a souligné que "ces dernières années, il a été possible de collaborer de manière naturelle et que cette collaboration s'avère extrêmement efficace dans le domaine de la politique linguistique". En outre, il a ajouté que "grâce au cadre fourni par cet accord de collaboration, nous échangeons des informations, partageons des projets, offrons des facilités aux citoyens, mettons en commun des ressources et systématisons des méthodes de travail".

De même, lors de la présentation, les trois institutions ont expliqué qu'en raison de la crise provoquée par COVID-19, certaines des actions prévues dans l'annexe 2020, telles que les échanges de jeunes et la mobilité, entre autres, seront reportées jusqu'à ce que les conditions sanitaires permettent leur mise en œuvre.

"Nous avons décidé de mettre en œuvre un projet stratégique pour la politique linguistique : des séjours transfrontaliers pour les jeunes. L'idée est d'organiser des séjours d'été en langue basque pour les jeunes des trois territoires", a expliqué Beñat Arrabit. "Même si ce projet ne se réalise pas cette année, nous travaillons encore à son développement et à l'organisation d'un projet de séjour transfrontalier en langue basque plus ambitieux pour 2021", a-t-il ajouté.

Éducation en basque et enseignement du basque aux adultes

Dans le **domaine éducatif**, les parties sont convenu d'analyser les besoins en matière d'échanges d'étudiants entre les trois territoires en collaboration avec les associations de parents, afin de définir un projet pilote pour répondre à ces besoins. Les partenaires étudieront également les modalités d'accès aux universités de la Communauté Autonome d'Euskadi pour les étudiants des deux autres territoires qui souhaitent poursuivre leurs études en langue basque. En outre, les possibilités de créer des diplômes ou des grades binationaux en collaboration avec l'Union Européenne ou des universités de l'Union Européenne seront analysées.

En ce qui concerne **l'enseignement de la langue basque aux adultes**, une commission technique étudiera comment adapter à la Navarre le programme développé par le Gouvernement basque dans ce domaine et conviendra des conditions requises pour passer les différents niveaux. Les trois parties ont également convenu d'offrir aux professionnels travaillant dans ce secteur la possibilité de participer aux actions de formation organisées par les trois institutions, ainsi que de réaliser un diagnostic des besoins des trois parties. Les documents de la bibliothèque de HABE (*Organisme du Gouvernement basque proposant des formations d'euskara aux adultes*) seront mis à disposition des professionnels des trois institutions et répondra à des demandes spécifiques.

En ce qui concerne la **certification des niveaux linguistiques**, les parties étudieront les certificats de chaque communauté dans le but d'unifier ou de valider le système de certification.

Promotion de l'utilisation de la langue basque

En ce qui concerne **la langue basque et les loisirs**, les trois parties sont convenu de se réunir et d'échanger des informations sur les initiatives sportives et de loisirs destinées aux enfants et aux jeunes. Chaque fois que les circonstances le permettront, la possibilité d'organiser un projet de séjour transfrontalier en langue basque sera étudiée.

En ce qui concerne **l'euskara dans l'environnement numérique**, il a été convenu de continuer à mettre en commun les ressources existantes, ainsi que de développer la présence de l'euskara sur Internet, notamment par le biais du projet Wikipedia en euskara. Pour y parvenir, les projets développés avec l'Association « Wikilarien Elkarte » seront partagés et la faisabilité d'un projet commun de développement de contenus en euskara sur cette plateforme sera étudiée.

En ce qui concerne **la langue basque et la sphère socio-économique**, un diagnostic des pratiques existantes pour la promotion de la langue basque dans ce domaine sera réalisé et des dispositifs communs de soutien aux entreprises seront définis, en tenant compte des réalités de chaque territoire.

Réflexion en faveur de la langue basque et de sa promotion

En ce qui concerne la réflexion en faveur de la langue basque et de sa **promotion**, les trois parties sont convenu de participer au projet Euskaraldia, ainsi que d'étudier le développement du projet de vidéos sur la transmission familiale lancé par Communauté Autonome d'Euskadi en 2019.

En ce qui concerne les **espaces de réflexion**, les partenaires participeront aux espaces déjà créés, les représentants du Conseil consultatif de l'euskara ayant accès aux commissions de HAKOBA.

Recherche et corpus de l'euskara

Dans le domaine de la **recherche sociolinguistique**, les partenaires sont convenu de continuer à développer conjointement le système d'indicateurs créé conjointement par les trois parties et de travailler à l'adaptation de ces indicateurs, en tenant davantage compte des réalités de chaque territoire. De même, en 2020, démarreront les travaux de préparation de la VIIème enquête sociolinguistique qui doit être réalisée en 2021. En ce qui concerne Euskaraldia, nous travaillerons ensemble sur la méthodologie et la réalisation ainsi que sur la diffusion des résultats de l'étude sur le projet.

En ce qui concerne le **corpus linguistique**, des experts des trois territoires seront intégrés à la Commission Spéciale de Terminologie du Conseil Consultatif de l'Euskara, la coopération avec le personnel expert en terminologie du Gouvernement Basque sera structurée et les termes spécifiques au Pays Basque nord seront intégrés à la base de données terminologique Euskalterm.

Coopération dans le cadre européen

Enfin, concernant la coopération dans le cadre européen, il a été convenu de continuer à présenter des projets dans le cadre des financements européens et de continuer à travailler ensemble dans les futurs programmes opérationnels POCTEFA dans le but d'intégrer la politique linguistique comme un investissement préférentiel.